



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle communautaire, le mardi 31 août 2021 de 13 h 05 à 13 h 10.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Sylvie Langevin, vice-chef
M. Jonathan Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M^{me} Carina Dominique, conseillère
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller
M^{me} Guylaine Simard, conseillère
M. Carl Cleary, directeur général par intérim
M^{me} Cathy Launière, adjointe à la coordination

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion régulière du 29 juin 2021
 - 3.1.2 Réunion spéciale du 6 juillet 2021
 - 3.1.3 Réunion spéciale du 14 juillet 2021
 - 3.1.4 Réunion spéciale du 29 juillet 2021
 - 3.1.5 Réunion spéciale du 6 août 2021
 - 3.1.6 Réunion spéciale du 17 août 2021
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Direction générale
 - 4.1 Déclaration d'intérêts des élus – Révision ponctuelle
5. Infrastructures et services publics
 - 5.1 Programmes d'habitation
6. Soutien à la gouvernance
 - 6.1 Modification | Charte de la Commission Tipelimitishun et Nomination des élus | Travaux de la démarche constitutionnelle
7. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Gilbert Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Gilbert Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M^{me} Carina Dominique
Appuyé de M^{me} Guylaine Simard
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 29 JUIN 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 6 JUILLET 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

3.1.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 14 JUILLET 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.1.4 RÉUNION SPÉCIALE DU 29 JUILLET 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.1.5 RÉUNION SPÉCIALE DU 6 AOÛT 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.1.6 RÉUNION SPÉCIALE DU 17 AOÛT 2021

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

CALACS ENTRE ELLES

RÉSOLUTION N° 8046

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des organisations régionales visant à prévenir les agressions sexuelles faites aux femmes et aux jeunes;

CONSIDÉRANT que le « CALACS Entre Elles » est un organisme communautaire qui offre des services confidentiels et gratuits aux femmes et adolescentes ayant vécu une ou des agressions à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que les services de « CALACS Entre Elles » sont offerts aux Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été sollicité à l'occasion de la campagne de financement annuelle de l'organisme et que celle-ci dépend en grande partie de la générosité du milieu pour financer ses activités afin de pouvoir créer d'autres groupes d'entraide, des cafés-rencontres, des journées spéciales, pour les femmes, et ce, sur l'ensemble du territoire.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 400 \$ à l'organisme « CALACS Entre Elles » dans le cadre de la campagne de financement annuelle.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

RÉSOLUTION N° 8047

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des organisations et initiatives locales ayant un impact sur la santé des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne de la sclérose en plaques a pour mission d'être un chef de file dans la recherche sur le remède de la sclérose en plaques et de permettre aux personnes aux prises avec cette maladie d'améliorer leur qualité de vie;



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est sollicité financement dans le cadre de leur campagne annuelle 2021.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 100 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Guylaine Simard
Adoptée à l'unanimité

TEL-AIDE

RÉSOLUTION N° 8048

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des organisations régionales visant la promotion de la santé et la prévention du suicide;

CONSIDÉRANT que l'organisme Tel-Aide a comme mission de prévenir le suicide et contribuer à réduire les facteurs de risque qui y sont associés dans la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le principal objectif de Tel-Aide est d'offrir un service d'écoute téléphonique gratuit, anonyme et confidentiel principalement destiné aux jeunes de la région;

CONSIDÉRANT que la prévention du suicide est un objectif important pour les Premières Nations;

CONSIDÉRANT que Tel-Aide sollicite le soutien financier de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre de leur levée de fonds.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 200 \$ à Tel-Aide dans le cadre de leur levée de fonds 2021.

Proposée par M^{me} Carina Dominique
Appuyée de M. Jonathan Gill-Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS – RÉVISION PONCTUELLE

RÉSOLUTION N° 8049

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT l'importance que revêtent pour Katakuhimatsheta les valeurs de respect, d'entraide, de partage, de fierté, d'humilité, de responsabilité et de transparence;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a adopté le 12 février 2019 le Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus (2019-01);

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit une mise à jour ponctuelle des déclarations d'intérêts des élus lorsque des changements surviennent;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit le dépôt des déclarations d'intérêts modifiées en réunion décisionnelle.

IL EST RÉSOLU de prendre acte du dépôt de la déclaration d'intérêts modifiée déposée conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus (2019-01).

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

5. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

5.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N° 8050

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

Lot : La totalité du lot 1046, dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec.

Note : Les noms et les numéros de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

Proposée par M. Patrick Courtois

Appuyée de M. Jonathan Germain

Adoptée à l'unanimité

6. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

6.1 MODIFICATION | CHARTE DE LA COMMISSION TPELIMITISHUN ET NOMINATION DES ÉLUS | TRAVAUX DE LA DÉMARCHE CONSTITUTIONNELLE

RÉSOLUTION N° 8051

CONSIDÉRANT que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh a toujours constitué une société organisée au plan sociopolitique depuis des millénaires;

CONSIDÉRANT que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh possède un droit ancestral à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale et qu'en vertu de ces droits, elle peut déterminer librement son statut politique et assurer librement son développement économique, social et culturel;

CONSIDÉRANT que la Commission Tipelimitishun mène l'élaboration de la Constitution de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh dans une approche de co-construction visant la mobilisation du plus grand nombre de ses membres depuis mai 2019, et ce, conformément au mandat qui lui a été attribué;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que le membre Gilbert Courtois, élu par les membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, a remis sa démission le 5 mai 2021;

CONSIDÉRANT que les travaux de consultation sur le projet de Constitution sont avancés et que nous sommes à l'aube des audiences sur un projet de Constitution;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta et la Commission Tipelimitishun ne souhaitent pas modifier les règles relatives au quorum, à la représentativité (présidence) ou au déroulement des rencontres de travail;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta et la Commission Tipelimitishun sont en accord pour réduire le nombre de commissaires de sept (7) à cinq (5), soit un (1) siège réservé aux élus et un (1) siège réservé aux membres de la Première Nation, permettant ainsi de maintenir une voix majoritaire aux sièges réservés aux membres de la Première Nation.

IL EST RÉSOLU de modifier la Charte de la Commission Tipelimitishun afin de réduire le nombre de commissaires de sept (7) à cinq (5), soit un (1) siège réservé aux élus et un (1) siège réservé aux membres de la Première Nation, permettant ainsi de maintenir une voix majoritaire aux sièges réservés aux membres de la Première Nation;

IL EST AUSSI RÉSOLU de désigner les conseillers élus, M. Patrick Courtois et M^{me} Guylaine Simard, comme commissaires pour la poursuite des travaux de la Commission Tipelimitishun.

Proposée par M^{me} Sylvie Langevin
Appuyée de M^{me} Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 10, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

L'adjointe à la coordination,



Cathy Launière